



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_162-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 12

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Objet :	Acquisition maximum de 6 autobus standards 12m mild-hybrid (marché passé avec la Centrale d'Achat du Transport Public. C.A.T.P.) - Evolutions techniques
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Par délibération du 10 mars 2022, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir 6 bus MAN – Lion's City mild-hybride de 12 m au prix global de 1 580 452,00 € H.T soit 1 896 542,40 € TTC se décomposant comme suit :

- 6 bus au prix unitaire de 261 590,00 € (1 569 540,00 € H.T) plus des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) dans la limite de 10 912,00 € H.T.

Des évolutions techniques portant principalement sur le poste de conduite et le matériel embarqué (girouettes et billettique) ont été nécessaires.

Ces modifications entraînent un coût supplémentaire de 1 725, 00 € par véhicule, inversement les Prestations Supplémentaires Eventuelles sont revues à la baisse et sont proposées dans la limite de 9 339,24 € soit 1 572,76 € de moins.

La Communauté d'agglomération accepte ces modifications et propose de se porter acquéreur de maximum **6** bus MAN – Lion's City mild-hybride de 12m aux nouvelles conditions à savoir :
Prix unitaire du bus : 263 315,00 € H.T au lieu de 261 590,00 € H.T initialement soit 1 579 890,00 € H.T plus des Prestations Supplémentaires Eventuelles dans la limite de 9 339,24 € H.T.

Le montant global du marché est de : **1 589 229,24 € H.T soit 1 907 075,09 € TTC.**

Parallèlement, il est proposé de solliciter un financement au titre du dispositif CAP43 du Conseil Départemental de la Haute-Loire à hauteur de 300 000 € soit 18 % du montant total H.T. de l'investissement.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité, Eau et Environnement du 16/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE l'acquisition maximum de 6 bus MAN – Lion's City mild-hybride de 12m au prix unitaire de 263 315,00 € H.T soit 1 579 890,00 € H.T auquel peuvent s'ajouter des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) dans la limite de 9 339,24 € H.T soit un montant global de 1 589.229,24 € H.T et 1 907 075,09 € TTC et ce dans la limite des crédits inscrits au budget,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement au titre du dispositif CAP43 du Conseil Départemental de la Haute-Loire à hauteur de 300 000 € soit 18 % du montant total H.T. de l'investissement et à signer tous les actes nécessaires,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente délibération dont le marché subséquent n° 2018-02-20.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022